



04

oct. 2018

▲ Niv. 2

L'État a
répondu

Azerbaïdjan

Création de l'alerte : 02 avr. 2015

Emin Huseynov, militant de la liberté des médias, accusé d'évasion fiscale et d'abus de pouvoir

SOURCE DE LA MENACE ▶ Etatique

CATÉGORIE ⓘ ▶ Autres actes ayant des effets dissuasifs sur la liberté des médias

AUTEUR : Article 19

Fondateur de l'Institut pour la Liberté et la Sécurité des Reporters (IRFS), ONG qui observe les violations des droits de l'homme des journalistes, Emin Huseynov a déjà été arrêté et interrogé en raison de ses activités pour la défense de la liberté d'expression. En 2008, il a été arrêté pour avoir observé et couvert une descente de police lors d'une réunion pacifique de militants et a dû être admis aux soins intensifs après avoir subi des lésions cérébrales suite à des coups reçus aux mains de la police. Depuis, il souffre de problèmes de santé. En août 2014, Huseynov craignait une arrestation prochaine – et se sentait en danger de mort – du fait de son statut de dissident et des arrestations récentes d'autres défenseurs des droits de l'homme (HRDs) en Azerbaïdjan. Ses comptes bancaires auraient été gelés, même s'il pouvait encore voyager. Cependant, quand, en août 2014, il a essayé de fuir vers la Turquie, il a été retenu à la frontière. Alors qu'il était absent de son bureau de Bakou, une descente de police avait lieu dans les locaux de l'IRFS, faisant naître une rumeur selon laquelle il aurait été arrêté. En teignant ses cheveux en blond et en s'exprimant dans un anglais approximatif, il était parvenu à échapper aux poursuites des autorités et gagner l'ambassade suisse, où il a résidé jusqu'en juin 2015. Depuis la fuite de Huseynov, l'IRFS et ses employés sont dans le collimateur des autorités. En août 2014, une descente était effectuée dans les locaux de l'institut par les autorités et ses activités étaient arrêtées. Huseynov a été accusé d'évasion fiscale et d'abus de pouvoir en août 2014. Alerté par la possibilité de son arrestation imminente, il a pris la fuite en août 2014, mais risque jusqu'à 12 ans de prison s'il est reconnu coupable. Le 13 juin 2015, la Suisse l'a aidé à quitter le l'Azerbaïdjan par voie aérienne.

MISES À JOUR

28 juin 2018 : En mai 2018, la CEDH a communiqué la requête d'Emin Huseynov aux autorités azerbaïdjanaises. Dans sa requête, Huseynov affirme que la déchéance de nationalité viole les articles 3 de la Convention européenne des droits de l'homme (traitements inhumains ou dégradants), ainsi que les articles 8 (respect de la vie privée), 10 (liberté d'expression) et 13 (absence de recours effectif).

13 juin 2015 : Le 13 juin 2015, la Suisse a aidé M. Huseynov à quitter l'Azerbaïdjan par voie aérienne.

➔ Article publié par le Guardian: "Swiss fly out opposition journalist hiding at its Azerbaijan embassy"

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

➔ Lien vers la Campagne pour la liberté d'expression en Azerbaïdjan "En fuite (depuis 2014): Emin Huseynov"

RÉPONSES DE L'ÉTAT



01 juin 2015 | Réponse du gouvernement d'Azerbaïdjan

➔ Réponse écrite du gouvernement d'Azerbaïdjan

SUITES DONNÉES



04 oct. 2018 | La Commissaire aux droits de l'homme intervient devant la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire Emin Huseynov c. Azerbaïdjan.

➔ Communiqué de Dunja Mijatović